



Procès-verbal de la séance du Conseil général du 12 septembre 2019, 20h00

Salle du Conseil général, Colombier

Ordre du jour

1. Bienvenue et appel
2. Communications du président
3. Procès-verbal de la séance du 6 juin 2019
4. Nomination d'un membre à la Commission des finances en remplacement de M. Rafat Chabaane, démissionnaire
5. Rapport relatif à une demande de crédit de CHF 695'000.- TTC pour l'assainissement et le renforcement du réseau électrique basse tension de la Rue des Epancheurs et pour la réfection de la place des Epancheurs à Auvernier
6. Rapport relatif à une demande de crédit de CHF 840'000.- TTC pour l'assainissement des infrastructures souterraines du Chemin de la Solitude à Bôle
7. Interpellations et questions
8. Communications du Conseil communal
9. Divers

Le président, **M. Michel Vermot**, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à l'assemblée pour cette première séance de la dernière année de la législature.

Il rappelle que les absences doivent être annoncées, en principe au président, voire à l'administration. Il rappelle également, pour une question d'ordre, mais aussi pour une question d'enregistrement en vue de l'établissement du procès-verbal, que chaque intervenant doit s'annoncer en donnant ses nom et prénom et indiquer s'il intervient pour le groupe, pour une commission ou à titre personnel. Chacun doit s'adresser au président du Conseil et non à quelqu'un en particulier dans l'assistance.

Aucun courrier reçu.

1. Appel

L'appel fait constater la présence de **37** conseillers généraux :

Bailey Robert, Bärfass Philippe, Bena Daniel, Bondallaz Stéphane, Burgat François, Chabaane Rafat, Chen Chien-yu, Cottier Bertrand, Donner Philippe, Dubois Pierre-Alain, DuPasquier Philippe, Egli Philippe, Ehrbar Isabel, Erard Pierre-Jean, Etter Daniel, Godet

Louis, Grimm Claude, Gubler François, Ischer Sylvain, Künzi Jean-François, Kurowiak Roxane, Lapray Vincent, Meier Morgan, Navarro Mario, Nicaty Greg, Robert Volpato Sylviane, Ronchi Roberto, Rossier Claude, Roy Julie, Scheurer Hugues, Seiler Alexandre, Sigg Daniel, Steiner Christian, Steiner Olivier, Vermot Michel, Vida Mauro, Wuerth André.

4 excusés : Mmes Guillaume-Gentil Marianne, Schwarzer Hirsig Elsbeth, MM. Favre Jean-Philippe et Gygi Robert.

Unanimité : 36

Majorité absolue : 19 ;

Tous les membres du Conseil communal sont présents : Mme Marlène Lanthemann, présidente ; Mme Josette Schaer, vice-présidente ; Mme Edith Aubron Marullaz, secrétaire ; M. Grégory Jaquet, secrétaire-adjoint ; M. Yanick Bussy, membre.

2. Communications du président

Demande d'un deuxième questeur en remplacement de M. Robert Gygi, excusé. M. Sylvain Ischer se propose pour le remplacer.

3. Procès-verbal de la séance du 6 juin 2019

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). Page 9, dans la partie votation, indication de « à une très forte majorité ». Parfois c'est « à une majorité manifeste », cette fois « à une très forte majorité ». Ce serait bien d'indiquer le résultat, qui, d'après nos informations, est de 35 oui et une abstention.

Soumis au vote, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. Nomination d'un membre à la Commission des travaux publics, des énergies et de l'environnement, en remplacement de M. Rafat Chabaane, démissionnaire

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). Le groupe propose la candidature de Mme Roxane Kurowiak. **La candidature est acceptée tacitement, par acclamations.**

5. Rapport relatif à une demande de crédit de CHF 695'000.- TTC pour l'assainissement et le renforcement du réseau électrique basse tension de la Rue des Epancheurs et pour la réfection de la place des Epancheurs à Auvernier

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Le Conseil communal s'est penché avec attention sur la proposition émanant du Conseil général de remplacer l'asphalte par des pavés-gazon. Si l'idée a séduit le Conseil communal, il n'en demeure pas moins que nous devons tenir compte de plusieurs éléments, sans toutefois entrer dans des détails trop techniques.

Ce type d'installation de pavés-gazon génère des coûts plus importants qu'une réfection 1 pour 1 avec de l'enrobé. Le surcoût est estimé à environ CHF 50'000.-, avec une marge de plus ou moins 20%. La Place des Epancheurs à Auvernier est essentiellement composée de remblai, ce qui limite fortement les possibilités d'infiltration des eaux claires. Si ce problème était avéré, il faudrait corriger tout l'aplani de la place, pour donner une inclinaison direction route du Lac, et réaliser la pose d'un collecteur sur le tour complet de la place. Le coût supplémentaire a été estimé à environ CHF 200'000.-, toujours avec

plus ou moins 20% de marge de manœuvre. On s'est basé sur des travaux qui ont été réalisés à Bôle, travaux un peu similaires.

D'autre part, votre autorité a accepté une demande de crédit pour une étude des circulations sur tout le territoire de Milvignes. Je profite de l'occasion pour vous dire où nous en sommes. Le bureau d'étude est dans la phase de diagnostic et, à ce stade, il peut déjà dire que l'utilité de cette place en tant que parking est avérée. Le bureau proposera, une fois le diagnostic réalisé, une esquisse pour l'aménagement de ce parking en fonction des besoins, tant des différents usagers (motos, vélos, voitures, dépose-minute éventuel, places de parc pour les personnes à mobilité réduite), que de l'aspect visuel important sur ce site (château, école, entrée du vieux village). Un rendu au Conseil communal aura lieu la semaine de la rentrée des vacances d'octobre et une séance avec la Commission PAL et celle de l'urbanisme et mobilité aura lieu la semaine suivante.

Si votre autorité accepte ce soir la demande de crédit telle que proposée, ce que le Conseil communal vous recommande, il sera possible, compte tenu du délai référendaire de 40 jours, d'intégrer le résultat des réflexions d'aménagement de cette place et de les réaliser.

M. Philippe Bärffuss (PS/Les Verts). Je n'ai pas bien compris la démarche : on devrait accepter le crédit pour faire un référendum, parce que le délai référendaire de 40 jours peut changer les choses après ?

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Je suis navrée d'avoir semé la confusion. Quand on accepte une demande de crédit, il y a un délai référendaire de 40 jours. Donc, si aujourd'hui vous dites oui à une demande de crédit, on ne peut pas engager les travaux avant d'avoir attendu 40 jours, car quelqu'un pourrait s'y opposer.

A partir de la fin de ce délai référendaire, on peut engager les travaux. Donc, ce que je voulais dire, c'est que l'on doit de toute façon attendre ces 40 jours, ce qui permet au bureau de travailler en parallèle sur le concept final de cette place de parc, sans toutefois y intégrer les surcoûts mentionnés pour un choix de pavés-gazon.

M. Louis Godet (Commission technique). D'un point de vue technique, la Commission ne voit pas d'inconvénient ou de problème à refaire ces infrastructures situées au bas du village. Elle ne se prononce pas sur les aspects liés à la dépense. D'un point de vue technique, la Commission a accepté à l'unanimité cette demande de crédit.

Mme Claude Grimm (Commission financière). La Commission financière a aussi accepté ce crédit à l'unanimité, mais il est vrai que nous n'avons pas discuté de ce dont on parle aujourd'hui, car cela est venu après.

M. Pierre-Alain Dubois (La Grappe). La Grappe s'est réunie le 5 septembre pour discuter les points du Conseil général de ce soir et prendre position. Elle a étudié ce point avec beaucoup d'intérêt. Notre groupe, à l'unanimité, soutient la nécessité de compléter l'assainissement du réseau électrique et la réfection des canalisations d'eau de la Rue des Epancheurs. C'est la tâche de la commune de fournir à ses citoyens les services vitaux.

Notre Conseil communal veut saisir cette occasion d'intégrer la réfection de la totalité de la couche de roulement de la place des Epancheurs. La Grappe a bien entendu les recommandations des différentes commissions qui ont abordé ce sujet. Toutefois, la Commission chargée de l'urbanisme et de la mobilité n'a pas du tout été chargée de réfléchir aux possibilités ouvertes par cette réfection urbaine liée à la mobilité. Ceci nous laisse pour le moins songeurs. Nous sommes d'avis que ce devrait être le cas chaque fois qu'une infrastructure communale importante, liée à la mobilité, est refaite ou modifiée.

Suite à nos réflexions, La Grappe fait la demande d'amendement suivante : dans le titre, le crédit est ramené à CHF 508'000.-, soit les CHF 695'000.- moins les CHF 187'000.- prévus pour la réfection de la place, et la partie « et pour la réfection de la place des Epancheurs » est supprimée. Idem à l'article premier : le montant est ramené à CHF 508'000.- et la dernière partie du texte « et de la place des Epancheurs » est également supprimée.

Je vous exposerai les motifs qui nous ont amenés à déposer cet amendement lors des discussions.

Comme vous l'avez compris, La Grappe soutient unanimement les travaux de réfection de la Rue des Epancheurs et acceptera l'arrêté amendé.

M. Daniel Etter (PLR/Vert'libéral). Nous avons pris connaissance du rapport concernant la demande de crédit de CHF 695'000.- pour l'assainissement et le renforcement du réseau électrique de la Rue des Epancheurs et de sa place à Auvemier.

Nous avons passé en revue le rapport et en remercions leurs auteurs. Nous avons bien compris que ce projet remplace le projet jugé non réalisable en 2019. Pour la place des Epancheurs, les arbres seront maintenus, il y aura en plus des places moto, handicapés et les piétons ne sont pas oubliés, vu qu'une étude des circulations est prévue.

C'est pourquoi les membres du groupe PLR/Vert'libéral sont libres de voter selon leurs convictions la demande de crédit de CHF 695'000.-.

Mme Roxane Kurowiak (PS/Les Verts). Le groupe PS/Les Verts apprécie particulièrement que l'opportunité, tant pratique que financière, ait été saisie par le Conseil communal pour assainir le réseau électrique et le réseau d'eau potable de la Rue des Epancheurs.

Le groupe PS /Les Verts souhaiterait toutefois savoir s'il y aura un impact financier sur les propriétaires directement concernés par le percement des murs des constructions.

De plus, le groupe PS/Les Verts s'interroge sur l'utilité de l'exercice budgétaire, puisque tout ou partie des crédits proposés aujourd'hui, ainsi que celui concernant la Rue de la Pacotte lors de la dernière séance, n'était pas prévu au plan des investissements de la commune. De nouveau, le groupe PS/Les Verts relève un manque de vision globale. En effet, ces crédits nous sont dictés par l'urgence ou l'opportunité, mais pas par le plan des investissements. A quoi servent les plans directeurs ? Et surtout, à quand une cartographie complète de l'ensemble des réseaux de la commune avec, par exemple, un code couleur sur l'état de ces derniers ? Le groupe PS/Les Verts est persuadé que ce type de cartographie permettrait une meilleure élaboration du plan d'investissement et une plus grande sérénité des services communaux concernés.

Le groupe PS/Les Verts aurait aussi apprécié voir apparaître dans le rapport un plan détaillé du projet concernant la place des Epancheurs. Et ce dans le but de permettre à l'ensemble des membres du Conseil général de prendre note qu'une attention particulière a été donnée aux personnes handicapées et aux cyclistes. Ce que salue évidemment le groupe PS/Les Verts.

Concernant la réfection de la place des Epancheurs justement, le groupe PS/Les Verts reconnaît qu'il est tout à fait judicieux de profiter des synergies avec les travaux de la Rue des Epancheurs. Cependant, le groupe PS/Les Verts ne peut se résoudre à accepter le crédit de CHF 187'000.- TTC y relatif, en l'état actuel du projet. Recouvrir intégralement la place de bitume, donc l'imperméabiliser, en fera un four en été et la rendra sujette aux inondations par fortes pluies. Cela donnera aussi la fausse impression aux automobilistes

d'être prioritaires alors que, rappelons-le, c'est l'axe principal de passage des enfants du village pour se rendre à l'école, qui se trouve juste en face. De plus, alors que nous parlons réchauffement climatique et qu'il est impératif de revégétaliser nos communes, il semble évident que les places de parc devraient être couvertes de « pavés-gazon ». Ce serait un minimum.

Enfin, une partie du groupe PS/Les Verts estime que, d'un point de vue sécuritaire encore (mais aussi esthétique), les pavés de la Rue des Epancheurs pourraient être prolongés jusqu'à la route du lac et donc sur la Place des Epancheurs, en dehors des places de parc, évidemment. De cette manière, la délimitation entre la route cantonale et l'entrée du vieux village serait d'autant plus claire. Cependant, le groupe n'est pas unanime sur ce point. De plus ce serait une dépense supplémentaire dont nous pouvons nous passer.

Le groupe PS/Les Verts propose donc un amendement qui revoit à la hausse le crédit, soit CHF 945'000.- au lieu des CHF 695'000.- initiaux, pour permettre la réalisation d'un projet plus sécuritaire et plus écologique, en y intégrant (au moins) des pavés filtrants pour délimiter les places de parc et les travaux nécessaires à l'infiltration des eaux de ruissellement.

Si cet amendement ne devait pas recueillir le nombre d'approbations suffisant, le groupe PS/Les Verts soutiendra l'amendement de la Grappe demandant le retrait des CHF 187'000.- dévolus à la réfection de la place des Epancheurs, pour viser une étude plus globale et une vision plus « verte » de ce lieu.

M. Pierre-Alain Dubois (La Grappe). Explications des raisons de l'amendement du point 5 de l'ordre du jour :

- à l'heure où l'on parle de revivifier nos villages, où une commission prépare le Plan d'Aménagement Local fort de l'appui des 100 citoyens qui ont participé aux ateliers en 2015 ; ateliers desquels est ressorti la volonté de créer des places où les gens peuvent se retrouver, où l'on pourrait organiser des petits marchés, etc.,
- à l'heure où la mobilité douce prend de plus en plus d'importance, et comme l'a exigé cette assemblée, une commission est maintenant chargée de donner des recommandations à ce sujet,
- à l'heure où le Conseil communal a décidé de s'atteler à la tâche pour répondre à la motion « pour des espaces verts vraiment verts » qui demande entre autres d'« apporter davantage de verdure [...] à l'intérieur des villages »,
- à l'heure où le Conseil fédéral demande à chaque commune de réfléchir et mettre en place des solutions permettant de réduire significativement notre empreinte carbone,
- à l'heure où la commune, via sa Commission PAL, vient de déposer à la Confédération un travail exemplaire, un projet modèle favorisant les courtes distances, l'activité physique et les rencontres,
- à l'heure où le climat est le souci no 1 de la population suisse,

il nous paraît inadéquat de proposer de remettre du bitume et des places de stationnement pour véhicules à moteurs essence et diesel comme seule solution après la réfection de la place des Epancheurs. C'est un concept du siècle passé.

La solution proposée par le Conseil communal sera peut-être adaptée par des ingénieurs, dont on ne sait rien du mandat qui leur a été confié, et on nous demande en plus un blanc-seing pour cette adaptation. Et tout ça sans que la Commission chargée de l'urbanisme et de la mobilité, ni la Commission PAL ne soient invitées à se prononcer. En plus d'aboutir à une solution inadéquate, la procédure suivie est un déni de démocratie.

Certes, des places de stationnement sont un besoin pour la population d'Auvernier habitant le vieux village. Mais est-ce là l'unique besoin ?

Nous demandons donc au Conseil communal d'utiliser l'argent économisé sur ce crédit pour étudier et proposer plusieurs alternatives pour un aménagement de la place des Epancheurs en adéquation avec les objectifs mentionnés précédemment et de présenter des propositions à la Commission d'urbanisme et de la mobilité, voire à la Commission PAL.

Cette place pourrait, par exemple, accueillir un petit marché, un abri vélos avec prise de courant pour la recharge de vélos électriques dont les ventes explosent depuis deux ans. Si l'on veut inciter l'achat de voitures électriques, pourquoi ne pas prévoir des stations de recharge pour celles-ci ou au moins prévoir l'infrastructure de base pour répondre à une demande très probable dans un futur proche.

Le cheminement piétonnier peut-il être amélioré pour les enfants se rendant à l'école de l'autre côté de la route ?

Quelques places dépose-minute sont nécessaires, il faut les conserver. Mais l'étude pourrait amener une meilleure utilisation du sol. Serait-il aussi possible de la reverdir pour la rendre plus conviviale, plus propice aux rencontres ?

Nous attendons très prochainement une information du Conseil communal confirmant qu'il va lancer cette étude. Dans le cas contraire, nous déposerons une motion lors du prochain Conseil général pour l'exiger.

J'espère vous avoir convaincus du bienfondé de cet amendement et vous remercie d'avance de l'accepter. Cela nous permettra de mettre en travail un projet visant les objectifs vers lesquels doit dorénavant tendre notre société.

M. Pierre-Jean Erard (à titre personnel). Il y a une question de procédure qui doit poser un problème au président : deux amendements sont proposés sur ce sujet, un pour diminuer le crédit, un pour l'augmenter. Est-ce que ces deux amendements, d'après le règlement, ne devraient pas être opposés ?

M. Michel Vermot (président). A priori, étant donné que, en cas de refus de l'amendement du groupe PS/Les Verts, celui-ci se rallie à l'amendement de La Grappe, je proposerais que l'on vote en premier lieu l'amendement du PS/Les Verts. Cela permettrait d'éclaircir la situation.

M. Philippe DuPasquier (PLR/Vert'libéral) demande s'il ne faut pas opposer les deux amendements et tenir compte de celui qui a le plus de voix.

M. Pierre-Jean Erard (PLR/Vert'libéral). Les amendements sont discutés et votés, puis le projet final est ensuite voté. Mais la décision appartient au président : soit opposer les amendements, soit, comme cela vient d'être proposé, voter successivement les deux amendements.

M. Michel Vermot (président). Si je reprends l'article 72 du règlement, lorsque deux amendements ou sous-amendements sont présentés pour le même objet et qu'ils ont des effets incompatibles – ce qui est le cas, puisque l'un demande une augmentation, l'autre une réduction du crédit – ils sont opposés l'un à l'autre en votation.

M. Philippe Egli (La Grappe) rappelle qu'il faut d'abord voter l'entrée en matière avant de passer à ces questions-là.

M. Yanick Bussy (Conseil communal). Il y a deux questions qui appellent une réponse de la part du Conseil communal concernant les réseaux souterrains. La première est celle des coûts pour les propriétaires particuliers qui habiteraient la Rue des Epancheurs. En l'occurrence, comme on le pratique dans d'autres chantiers et tel que le prévoit notre règlement, c'est la commune qui prend à sa charge les coûts de réfection des introductions privées lorsque cela jouxte des travaux communaux. Et c'est précisément le cas. Il s'agit de travaux communaux, donc c'est la commune qui devra prendre en charge les coûts des introductions privées jusqu'aux compteurs.

Pour ce qui est de la cartographie des réseaux, le Conseil communal serait évidemment très content de posséder une telle cartographie avec les impératifs et les nécessités. Aujourd'hui, il existe un inventaire, mais qui n'est clairement pas exhaustif. Il est très différentiel entre les communes. De plus, le coût de réalisation d'un inventaire complet est extrêmement élevé, comme vous l'avez vu avec le plan général d'approvisionnement en eau potable qui coûte CHF 200'000.- : non seulement il fait un inventaire et un diagnostic complet de notre réseau, mais, en plus, il prévoit l'avenir des vingt prochaines années.

La problématique à laquelle on peut se heurter, c'est l'accumulation des coûts pour ce type d'étude et de cartographie des réseaux. En l'occurrence, je rappellerai que le Conseil communal a présenté à la Commission technique un projet de rapport avec une demande de crédit d'un peu plus de CHF 200'000.- pour la partie évacuation des eaux, car il s'agissait de faire le même travail que celui qui a été fait pour le plan général d'approvisionnement en eau potable. Et la Commission technique a décidé de recaler ce projet. Donc, à ce stade, le Conseil communal ne peut pas aller beaucoup plus loin, en tout cas pour l'évacuation des eaux. Le Conseil communal a décidé maintenant de s'atteler à la partie électrique qui pose également des problèmes, mais cela risque de représenter une demande de crédit de l'ordre de CHF 200'000.-. Mais je ne m'avancerai pas davantage sur cette question-là.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée par 34 oui et 2 non.

Mme Roxane Kurowiak (PS/Les Verts) demande une interruption de séance, qui est accordée par le président pour 5 minutes.

A la reprise des discussions, le président, **M. Michel Vermot**, résume ainsi les deux amendements proposés :

- l'amendement du groupe PS/Les Verts propose une augmentation de la demande de crédit de l'ordre de CHF 250'000.- pour la réalisation d'autres aménagements,
- l'amendement de La Grappe propose de réduire la demande de crédit en retirant la réfection de la place des Epancheurs et de la porter ainsi à CHF 508'000.- pour ne réaliser que les aspects techniques définis dans l'arrêté,

[S'ensuivent divers échanges entre les membres du Conseil général et le président sur la procédure de vote des amendements].

M. Grégory Jaquet (Conseil communal) intervient pour expliquer qu'il ne convient pas de voter deux fois. Il convient donc de faire un vote pour l'augmentation de CHF 250'000.- et un autre vote pour la réduction de CHF 187'000.- – pour résumer ainsi la teneur des deux motions – chacun n'ayant qu'une seule voix, soit pour l'un, soit pour l'autre. Certains des membres du Conseil général ayant voté deux fois, il n'est pas possible de dire quel amendement est préféré. Il faut donc refaire le vote et chacun vote une seule fois en faveur

de l'augmentation ou en faveur de la réduction. Une fois que l'on sait quel amendement a obtenu le plus de voix, cet amendement vainqueur est soumis au vote et est accepté ou refusé par le Conseil général. Le premier vote doit donc consister à opposer les deux amendements et chacun ne vote qu'une fois.

Mme Roxane Kurowiak (PS/Les Verts) informe du retrait de l'amendement du groupe PS/Les Verts.

Le président, **M. Michel Vermot**, met donc au vote l'amendement de La Grappe, soit « (...) demande de crédit de **CHF 508'000.- TTC** pour l'assainissement et le renforcement du réseau électrique basse tension de la **Rue des Epancheurs** à Auvernier », avec la modification correspondante à l'article premier.

Soumis au vote, **l'amendement est accepté par 24 oui et 12 non.**

Soumis au vote, **l'arrêté amendé est accepté par 33 oui et 3 abstentions.**

6. Rapport relatif à une demande de crédit de CHF 840'000.- TTC pour l'assainissement des infrastructures souterraines du Chemin de la Solitude à Bôle

M. Yanick Bussy (Conseil communal). Ce projet d'assainissement des infrastructures du Chemin de la Solitude est arrivé comme une « opportunité » même si le Conseil communal est bien conscient qu'elle a un coût de CHF 840'000.-. Toutefois, vu l'importance qui a été attachée durant cette législature à profiter des synergies produites par d'autres chantiers, le Conseil communal a choisi de présenter cet objet aux Commissions technique et financière afin d'être bien certain qu'il était judicieux de rejoindre ce projet. Les deux Commissions ont validé le projet et le Conseil communal considère donc qu'il est effectivement pertinent de le réaliser.

Evidemment, cet objet n'était pas prévu dans le plan des investissements. Cependant, vu la taille du tronçon concerné et la nécessité, à terme, de réaliser l'assainissement, cet objet prend son sens. Il faut toutefois préciser que le projet a été monté en 2 mois, durant la période estivale, et sans l'appui d'un bureau d'ingénieurs externe. Malgré les deux séances organisées par année pour coordonner les chantiers des différents occupants du sous-sol, ce type de situation continuera de se produire à l'avenir, les risques de ruptures étant nécessairement existants.

Pour rappel, le Conseil communal met tout en œuvre pour planifier au maximum les investissements communaux sur un laps de temps le plus long possible. Toutefois, les impondérables existent et viennent bousculer un ordre bien établi. Il est proposé ici de répondre à cet impondérable et d'assainir une rue de plus de notre Commune pour des coûts certes importants, mais qui bénéficient d'un effet de synergie non négligeable.

Sur cette base, le Conseil communal vous invite à accepter la demande de crédit telle que formulée.

M. Jean-François Künzi (Commission technique). Réunie le 27 août dernier, sous la présidence de M. Louis Godet, la Commission a examiné attentivement, en première lecture, le rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 802'000.- pour l'assainissement des infrastructures souterraines du Chemin de la Solitude, à Bôle.

Elle a observé que :

- cet assainissement ne figure pas parmi les priorités de la Commune ;

- il est difficile, voire impossible, de s'opposer à une société anonyme comme Viteos pourtant totalement en main des collectivités publiques, ce qui peut sembler inquiétant dans une démocratie ;
- Viteos choisit de refaire toute la conduite plutôt que de réparer une fuite de gaz car elle en a les moyens ;
- la Commune est confrontée à un dilemme fâcheux : soit laisser Viteos agir à sa guise, avec les risques que cela comporte, d'abord au niveau du placement des conduites quand, un jour, il faudra bien changer les autres infrastructures souterraines, ensuite au niveau des coûts (majoration de l'ordre de CHF 200'000.-) ou alors, saisir l'opportunité qui se présente pour anticiper le changement ;
- c'est ce dernier volet de l'alternative qui nous est proposé. Néanmoins, il ne doit pas nous faire oublier que d'autres infrastructures revêtent un caractère plus prioritaire.

Aussi, mais sans enthousiasme, la Commission se montre plutôt favorable à ce rapport et à cette demande de crédit.

Mme Claude Grimm (Commission financière). La Commission financière a également accepté cet objet, mais avec toutes les retenues et discussions qui ont été dites précédemment. De plus, les CHF 200'000.- de surcoût, qui seraient liés à la réalisation de ces travaux dans plusieurs années, a amené la Commission financière à finalement accepté à l'unanimité.

M. Philippe Bärffuss (PS/Les Verts). La demande de crédit pour l'assainissement des infrastructures souterraines du Chemin de la Solitude a été étudiée avec attention. Nous estimons que laisser Viteos rénover leurs infrastructures présente un risque trop important de fragiliser les nôtres et de devoir intervenir, pour ce même tronçon, dans un avenir relativement proche avec un surcoût de l'ordre de CHF 200'000.-. Le fait aussi que l'investissement soumis au frein à l'endettement sera engagé en 2019 nous fait pencher en sa faveur, sachant que nous n'allons pas grever 2020 au niveau du frein à l'endettement. C'est l'argument principal cité par mes collègues qui nous a fait opter favorablement pour cet objet.

M. Sylvain Ischer (La Grappe). La Grappe s'est réunie le 5 septembre 2019 pour l'étude et les prises de décisions concernant les points du Conseil général de ce soir. Elle a étudié ce point avec beaucoup d'intérêt. Notre groupe a été sensible aux grandes lignes suivantes.

Ce projet n'était pas au projet des investissements 2019, mais Viteos a décidé coûte que coûte de refaire leur conduite de gaz, même si la réfection de cette rue était prévue dans cinq à six ans. Cet épisode démontre qu'ils ne prennent pas du tout en compte la planification de nos projets pour planifier les leurs. Nous devons ainsi réfléchir et voir s'il s'agit vraiment d'une opportunité pour notre commune, de s'associer à ce projet pour effectuer l'assainissement de nos infrastructures souterraines.

Etant donné que Viteos ouvre complètement la rue, afin de mettre leurs conduites là où cela les arrange, il paraît tout de même intéressant que nous profitions de cette situation et que l'on fasse ce qu'il y a à faire pour gérer le projet en attente. A moyen terme, nous allons tout de même économiser de l'argent.

La Grappe regrette ce manque de collaboration sur ce genre de projets, mais elle approuvera le crédit pour ce projet d'assainissement, somme toute nécessaire.

M. André Wuerth (PLR/Vert'libéral). Le groupe PLR/Vert'libéral a étudié cette question en long et en large et je résume la situation en trois points :

En termes de rocade : comme on a, en quelque sorte, les sous, on fait une rocade. C'est le premier constat.

Deuxièmement, creuser une route engendre de nombreuses nuisances. Faire des travaux deux fois sur la même route, sur une période de trois ou quatre ans, est particulièrement pénible, voire inacceptable d'un point de vue citoyen.

Troisièmement, l'expression « premier arrivé, premier servi » fait le lien avec le premier « arrivant » qui va placer ses tuyaux à peu près là où il veut. Les suivants devront ensuite se débrouiller avec ce qui aura déjà été fait. Nous avons la chance de pouvoir réaliser ces travaux en une seule fois et nous avons l'argent à disposition. Le PLR/Vert'libéral a donc décidé d'accepter ce point à l'unanimité.

M. Daniel Sigg (à titre personnel) signale que, pour l'éclairage public, il est prévu de remplacer dix luminaires avec une détection par radar du flux. Il demande si cela se fera sur toute la longueur de la Rue de la Solitude, car elle continue encore un tronçon plus loin et s'il s'agit de la même technologie qui est aujourd'hui installée à la Rue de la Pacotte.

M. Yanick Bussy (Conseil communal). Le remplacement des luminaires ne se fera pas sur la totalité de la rue, mais jusqu'aux maisons les plus éloignées. La totalité des luminaires seront changés et il s'agit effectivement de la même technologie que celle qui est utilisée aujourd'hui à la Pacotte.

M. Louis Godet (à titre personnel). Il est vraiment regrettable que, dans sa gouvernance, la Commune se fasse dicter des investissements dont nous n'avons pas besoin aujourd'hui et dans de telles circonstances. La Commune essaie de tenir un plan d'investissement, mais Viteos vient et décide de remplacer la conduite malgré des réunions annuelles entre les différents services. Par conséquent, s'il n'est pas possible de s'arranger, il ne faut pas non plus s'étonner si Milvignes n'arrive pas à suivre son plan d'investissements au niveau du renouvellement des infrastructures. Cela est vraiment regrettable et il devrait tout de même être possible de mieux se coordonner entre services publics.

Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 35 oui et 1 abstention.

7. Interpellations et questions

Interpellation de M. Daniel Sigg (PS/Les Verts)

Lors de l'inauguration du nouveau centre de tri de Cottendard, une belle affiche expliquait parfaitement comment trier nos plastiques avec des exemples concrets. Je demande donc au Conseil communal de joindre cette information claire lors de la distribution du prochain Mémodéchet car je remarque que certains produits, vendus en grande surface, sont estampillés « poubelle » alors que l'affiche en question les mettent au recyclage.

M. Yanick Bussy (Conseil communal). En effet, le Conseil communal a aussi pris connaissance de cette affiche et l'a trouvée particulièrement intéressante et claire. Il a décidé de l'adjoindre à la prochaine facture de taxe déchets ménages et entreprises. La taille du document est assez conséquente mais le Conseil communal va essayer, dans la mesure du possible, d'associer ce document à d'autres publications.

L'interpellateur se dit satisfait.

Interpellation de Mme Sylviane Robert-Volpato (PS/Les Verts), concernant les centrales solaires

La presse nous fait part régulièrement de l'installation de nouvelles centrales solaires coopératives sur des bâtiments publics de communes avoisinantes (Neuchâtel, Corcelles-Cormondrèche, Val-de-Travers). Ces projets, initiés par Coopsol, peuvent voir le jour grâce à leur partenariat avec les communes.

Cressier va également avoir sa centrale photovoltaïque sur le collège puisque la commune lance un projet participatif pour la réaliser.

Utiliser les bâtiments communaux pour produire de l'énergie électrique de façon durable me semble être un signal fort de la part des communes en matière de respect de l'environnement. Ces projets permettent en outre à la population de participer activement à leur développement en acquérant une ou plusieurs parts pour les financer.

Nous espérons donc pouvoir lire prochainement dans la presse que Milvignes aura aussi bientôt sa centrale solaire participative et nous sommes certains que la population appréciera.

M. Yanick Bussy (Conseil communal). En effet, plusieurs projets de centrales solaires éligibles au financement participatif ont été lancés localement et Le Conseil communal de Milvignes en a pris connaissance avec intérêt. Plusieurs toits de bâtiments communaux pourraient accueillir, relativement facilement, des centrales solaires participatives ou non. Un inventaire des différents toits communaux a été remis à la Commission technique en charge des énergies. Avec son accord, la Commune a équipé la station de pompage des eaux usées de Bôle, située au Chemin des Vignes, d'une installation photovoltaïque pour la rendre entièrement autonome. Cette installation a été réalisée mais elle n'est pas encore tout à fait fonctionnelle, on espère que cela arrive sans tarder. Pour ce qui est des centrales photovoltaïques proprement dites, deux projets sont actuellement à l'étude au Conseil communal ainsi que trois modes de financement : un financement communal, un financement externe ou un financement participatif ou alors un mixte de deux ou trois de ces modes de financement. La problématique réside malheureusement souvent dans l'état du toit de nos bâtiments qui nécessitent d'abord d'être assainis, avant de pouvoir accueillir une station photovoltaïque. Toutefois, lorsque le Conseil communal aura terminé la préparation du projet, il sera soumis aux différentes commissions compétentes. Puis vu la demande qui est formulée ici, le Conseil communal mettra un accent particulier sur la réflexion qui sera portée pour l'aspect participatif de ces centrales.

L'interpellatrice se dit satisfaite.

Interpellation de Mme Sylviane Robert-Volpato (PS/Les Verts) concernant le respect de la signalisation

La mise en place d'une nouvelle signalisation routière n'est certainement pas une chose aisée et suscite bon nombre de réactions, en particulier de la part de certains automobilistes pressés qui peuvent aller jusqu'à ignorer les consignes. Dans n'importe quel domaine, pour qu'une règle soit appliquée et respectée, un suivi est nécessaire lors de sa mise en place, que ça soit par des contrôles ou par une présence incitative, de façon à décourager les fraudeurs potentiels.

La Rue du Temple à Bôle, signalée comme autorisée uniquement à la circulation des riverains et pour accéder aux commerces durant les travaux du Rond-Point de Colombier,

a vu son trafic augmenter de façon exponentielle durant cette période et bien souvent dans l'irrespect du 20 km/h. Le bruit (en plus de celui des moteurs) s'est vite répandu qu'aucun contrôle n'était fait par rapport à cette interdiction, ce qui a pu convaincre et encourager des automobilistes à braver l'interdit.

En résumé, établir des règles sans vérification du respect de celles-ci est inutile voir contre-productif. J'ajouterais qu'il s'agit même d'un manque de considération pour celles et ceux qui daignent se plier aux directives.

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Pour rappel, les mesures qui ont été prises à la Rue du Temple à Bôle, sont provisoires. L'interdiction de l'accès au centre du village avec le panneau « bordiers autorisés » a été installé au moment où les travaux du giratoire de Notre-Dame ont commencé. Quand les feux ont été installés sur ce chantier, il s'est rapidement avéré que beaucoup d'automobilistes transitaient par le centre de Bôle. Contrairement à ce que je viens d'entendre, des mesures ont été prises et nous avons eu des échos de citoyens mécontents qui se sont fait amender. En premier lieu, un Inforadar avait été posé pour inciter les gens à respecter le 20 km/h. Ensuite, sur la base des résultats de l'Inforadar, il a été demandé à la Police neuchâteloise de poser un radar fixe mais sans pouvoir savoir quand il sera mis en place. J'ai demandé les résultats et le radar a été posé à trois moments très différents dans la journée soit de 13h30 à 15h00, de 06h00 à 09h00 et de 17h00 à 21h00. De ce fait, un certain nombre d'automobilistes ont eu la mauvaise surprise de recevoir une amende. Il est donc difficile d'entendre que rien n'a été fait tout comme il est difficile de faire respecter la mesure « bordiers autorisés », nous essayons de faire au mieux. Je profite de l'occasion pour rappeler qu'il s'agit d'une mesure provisoire. A la fin des travaux du giratoire de Notre-Dame, qui ne saurait tarder, l'interdiction d'accès au centre du village va être enlevée. Par la suite, c'est dans la fameuse étude des circulations que l'on analysera comment prendre des mesures beaucoup plus efficaces pour éviter ce transit.

L'interpellatrice se dit satisfaite.

Interpellation de Mme Claude Grimm (PS/Les Verts) concernant les poubelles qui débordent et les déchets dispersés dans l'espace public

Suite au refus de notre autorité de changer nos poubelles actuelles pour des poubelles requin, force est de constater que la question des déchets demeure lancinante dans notre commune. Il est en effet fréquent que des déchets jonchent le sol autour des poubelles, soit parce qu'elles sont déjà pleines, soit parce les pies en ont sorti le contenu pour chercher à manger. Avec le vent, ces déchets se dispersent dans la commune, dans la nature, voire finissent dans le lac. Le Conseil communal a-t-il l'intention de remédier à ce problème ?

M. Yanick Bussy (Conseil communal). Effectivement, suite au refus de cette demande de crédit, le Conseil communal a remis l'ouvrage sur le métier et a fait une analyse plus fine des différentes poubelles publiques présentes sur notre territoire. Un certain nombre de poubelles publiques sont particulièrement problématiques, que ce soit sur le plan de la pose de déchets sauvages à l'intérieur, l'utilisation des poubelles comme cendrier ou encore de la dissémination des déchets dans la nature due à la faune principalement. Le Conseil communal a préparé une demande de crédit qui a déjà été soumise une première fois à la Commission technique qui a préavisé ce premier passage favorablement. Il faudra donc passer une deuxième fois en Commission technique, après avoir complété quelques éléments qui ont été demandés par cette dernière. Ensuite il y aura un passage en Commission financière et, si tout va bien, vous devriez trouver cette demande de crédit sur votre table dans le courant de l'année prochaine.

L'interpellatrice se dit satisfaite.

Interpellation de Mme Claude Grimm (PS/Les Verts) : Milvignes commune 100% sans pesticides ?

Pour la commune :

Il y a quelque temps, le Conseil communal nous a informés que les employés communaux n'utilisaient plus de produits phytosanitaires sur le domaine public. Peut-il nous assurer que tel est bien le cas, y compris pour ce qui est des terrains de foot et des cimetières ?

Et si effectivement la commune est 100% zéro pesticide, ne devrait-elle pas se déclarer « commune zéro pesticide » et davantage communiquer sur le sujet afin de montrer à la population qu'il est tout à fait possible de s'en passer ? Elle pourrait aussi répondre au questionnaire de « Ma commune zéro pesticide » mis sur pied par les groupes régionaux de Greenpeace.

Pour les particuliers :

Par ailleurs, les études montrent que les particuliers utilisent encore beaucoup de produits phytosanitaires dans leurs jardins.

La commune pourrait-elle envisager de sensibiliser la population à l'importance de supprimer les pesticides dans les jardins privés, par exemple organisant une journée destinée à donner des alternatives à la population, qui sont nombreuses ?

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Je vais commencer par le deuxième point qui a été soulevé concernant la sensibilisation. En effet, je pense que l'on peut essayer de trouver des moyens pour sensibiliser la population. Quant à savoir si la commune a le pouvoir ou les moyens d'interdire l'utilisation des pesticides ou des phytosanitaires aux particuliers, la réponse est non actuellement. Ce que nous savons, en tout cas, c'est que toutes les surfaces agricoles sont de la compétence cantonale. Par contre, je retiens l'idée qui vient d'être émise, d'une information à la population, sous forme d'invitation à présenter des produits alternatifs. Au niveau de la commune, je le répète, effectivement, la voirie n'utilise plus du tout de désherbants. Par contre, des phytosanitaires sont utilisés pour combattre certaines maladies, mais ce sont des phytosanitaires autorisés. En ce qui concerne les cimetières, nous recevons des remarques dans l'autre sens signalant qu'ils ne sont pas suffisamment entretenus. On réalise soit du désherbage manuel, qui prend évidemment beaucoup plus de temps, soit on utilise notre désherbeuse écologique à eau chaude, mais qui demande évidemment plus de passages qu'avec les produits que l'on veut abolir. Je retiens donc l'idée d'aller voir sur le site « zéro pesticide », car c'est effectivement le cas dans notre commune, puis de voir comment communiquer cette information à la population.

L'interpellatrice se dit moyennement satisfaite, car si des produits phytosanitaires autorisés sont utilisés, c'est que nous ne sommes finalement pas zéro pesticide et qu'il y a donc une contradiction.

Interpellation de M. Philippe DuPasquier (à titre personnel) : Grand feu 1^{er} août

Par la présente interpellation, je m'adresse au Conseil communal pour que dorénavant notre fête nationale du 1^{er} août soit toujours célébrée, comme dans tout le pays, au moyen d'un grand feu, entre autres symboles traditionnels.

Ces dernières années, le grand feu du 1^{er} août n'a plus brûlé à Milvignes, lors des célébrations dans les villages de Colombier et d'Auvernier, pour des raisons incompréhensibles. Je me fais le relais de plusieurs citoyens et citoyennes regrettant

vivement la disparition, momentanée, espérons-le, de ce symbole de notre fête nationale. Ce grand feu est un symbole qui réunit tous les suisses de toutes les localités à travers tout le pays et même une partie de folklore serait la bienvenue dans le cadre de cette célébration. Les raisons évoquées pour justifier l'absence de ce feu, ne sont à mon sens, pas des obstacles insurmontables. Si le problème est lié à la présence du sable sur la plage à Colombier et la proximité des arbres à Auvernier, l'emplacement du feu peut être déplacé ou une barge peut être utilisée, on peut être créatif et trouver des solutions. Et puis ce qui est sûr, c'est qu'on a assez de bois dans nos forêts pour faire ce feu.

[Sur le même sujet, avant la réponse de Mme Lanthemann, question de Mme Kurowiak.]

Question de Mme Roxane Kurowiak (PS/Les Verts) concernant des jets d'eau au 1er août

Contre toute attente, les jets d'eau du 1^{er} août qui ont remplacé les feux d'artifice à La Grande Béroche ont été un succès. Ainsi, en plus d'être plus écologiques et moins dérangeants pour la faune, les sons et lumières ont été appréciés par le public. Peut-on espérer qu'il en soit de même à Milvignes lors du 1^{er} août 2020 ?

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Effectivement, une révision est en cours au sujet de la fête nationale depuis quelque temps au sein du Conseil communal. Deux éléments nous avaient fait partir dans une réflexion au sujet de cette manifestation. Tout d'abord la démission d'une artificière (il y avait 2 artificiers au sein du personnel communal) et le deuxième élément lié à la problématique des effets secondaires des feux d'artifice. Trois effets secondaires ont été identifiés par l'Office fédéral de l'environnement : la pollution atmosphérique causée par les produits de réaction, les niveaux acoustiques de pointe qui présentent un risque pour l'ouïe et enfin les risques d'incendie ou d'accident. Fort de ce constat, le Conseil communal approuve l'idée de réfléchir à la possibilité de trouver une autre façon de célébrer la fête nationale. Il a décidé tout récemment de confier la mission à la Commission culture, loisirs et sports. Cette Commission sera chargée d'élaborer un nouveau concept et d'y ajouter la réflexion de la réintroduction des feux de joie comme demandé par M. DuPasquier.

L'interpellateur se dit satisfait.

Interpellation de M. Pierre-Jean Erard (PLR/Vert'libéral) concernant la circulation à la Rue du Temple

Le Conseil communal a déjà répondu partiellement concernant la circulation à la Rue du Temple, mais mon intervention concerne surtout la liaison Bôle/Boudry par le pont de Bois-Coinchiez.

Je m'adresse au Conseil communal concernant les efforts d'aménagement de la Rue du Temple à Bôle, en particulier pour contrôler les flots de circulation, afin qu'il évite de prendre des mesures discriminatives pour les habitants de Bôle. Le Conseil communal a mis provisoirement la Rue du Temple en « bordiers autorisés », le temps que les travaux de construction du giratoire de Notre-Dame soient achevés. Or, il se trouve que la liaison de Bôle à Boudry par le pont n'est justement praticable qu'au travers de la Rue du Temple, sauf pour quelques individus à qui tout est permis à Bôle.

En conséquence, la mise de la Rue du Temple en « bordiers autorisés » introduit une discrimination entre les citoyens bôlois, les uns pouvant se rendre directement à Boudry par ce tracé, les autres devant faire un détour de plus de deux kilomètres, donc pratiquement du double pour parcourir le même trajet. La présente interpellation demande donc au Conseil communal de ne pas maintenir la Rue du Temple en zone « bordiers

autorisés » après la fin des travaux au carrefour Notre-Dame. Nous adhérons à l'intention du Conseil communal et de tout le village d'aménager une Rue du Temple conviviale et d'en contrôler les flots de circulation par des mesures limitatives de vitesse, des obstacles, des ralentisseurs ou encore des herses s'il le faut.

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Le Conseil communal a entendu, j'ai déjà répondu partiellement tout à l'heure avec les « bordiers autorisés » à la fin des travaux, pour le reste cela sera dans le plan de l'étude de circulation, donc nous avons entendu.

L'interpellateur est très satisfait.

Interpellation de Mme Claude Grimm (PS/Les Verts) : Pour une politique de fauche minimaliste

Le Conseil communal nous avait promis de mettre sur pied une tonte écologique et réduite au minimum. Cependant, des parcelles sont fauchées alors que cela ne semble pas nécessaire, notamment pour des questions de sécurité. Même s'il peut s'agir de terrains cantonaux, comme c'est par exemple le cas autour du Château, la commune pourrait-elle intervenir auprès de l'Etat pour l'inciter à ne pas faucher s'il n'y a pas de nécessité de le faire ?

Par ailleurs, serait-il possible d'obtenir un inventaire des terrains communaux « verts » afin d'avoir une vue d'ensemble de la situation ?

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Je confirme effectivement les propos que j'avais tenus il y a quelque temps, à savoir qu'effectivement la voirie opère un fauchage écologique. Les terrains qui sont mentionnés appartiennent effectivement à l'Etat et sont gérés par le Service forestier de l'Etat. On peut bien sûr communiquer au Canton notre façon de faire sur notre territoire et signaler que les habitants sont sensibles à ce sujet. Par contre, il est difficile de savoir s'ils vont en tenir compte. D'autre part, au niveau des terrains verts, je pense qu'on pourra préparer un inventaire et puis le proposer à la Commission technique.

L'interpellatrice se dit satisfaite.

Interpellation de Mme Claude Grimm (PS/Les Verts) : Suppression des petits-déjeuners au parascolaire (Coup d'Bôle)

Lors du dernier Conseil général, nous avons interpellé le Conseil communal sur son intention de supprimer les petits-déjeuners au parascolaire de Bôle. On nous a répondu que telle était plutôt son intention, notamment pour des raisons pédagogiques, mais que le sujet serait rediscuté. Depuis la rentrée, les petits-déjeuners ont bel et bien été supprimés.

Nous regrettons cette décision qui supprime une prestation au moment où l'on devrait plutôt augmenter l'offre aux familles. Le matin, il y a toujours au moins deux personnes présentes, donc il nous semble que si l'une accueille les enfants, l'autre peut s'occuper du petit-déjeuner.

Dans quelle mesure le Conseil communal serait-il prêt à revenir sur sa décision, voire même à introduire les petits-déjeuners dans toutes les structures de la commune ? Serait-il d'accord d'effectuer un sondage auprès de l'ensemble des familles afin de connaître leurs besoins en matière de garde de leurs enfants ?

Mme Edith Aubron Marullaz (Conseil communal). Effectivement la préparation des petits-déjeuners pour les enfants qui étaient accueillis au parascolaire à Bôle avait été

mise en place parce que la structure était encore gérée par l'association et qu'à cette époque peu d'enfants fréquentaient la structure. Il y avait même certains parents qui venaient le matin partager le petit-déjeuner et un moment avec les enfants et l'équipe. Aujourd'hui, le site de Bôle accueille une vingtaine d'enfants chaque jour et septante sont accueillis sur la plage horaire du matin qui dure à peu près une heure. Les enfants arrivent de manière régulière, donc ils ne sont pas tous présents durant cette heure, mais nous parlons de septante enfants sur l'ensemble des sites, sans compter la crèche car on ne parle ici que du parascolaire.

La demande pour le petit-déjeuner concernait l'an dernier un à quatre enfants par jour. La préparation d'un repas impose, pour le respect des normes d'hygiène, de mobiliser une personne, un espace cuisine et une gestion complexe pour le contrôle de la conservation des aliments, avec au final un peu de gaspillage car il est interdit de garder des aliments frais (lait, beurre, ...) dans le frigo d'une structure.

Chaque famille concernée à Bôle a donc été informée et le changement est intervenu à la rentrée, mais il n'a semble-t-il pas soulevé de problématique particulière. La tranche horaire du matin est particulièrement délicate. C'est un moment d'accueil, de transition, de départ à l'école avec peu de temps et les responsables ont privilégié la qualité de ce moment d'accueil.

L'organisation de l'accueil relève d'éléments pédagogiques et c'est donc un choix de l'équipe éducative. Le Conseil communal fait confiance au responsable et à son équipe et vous invite aussi à en faire de même. Pour ce qui est du sondage, je reposerai la question, mais au vu des arguments discutés par l'équipe, je suis convaincue par leurs arguments et surtout par l'envie de les laisser accueillir les enfants selon leur conviction.

L'interpellatrice n'est pas satisfaite.

Question de Mme Roxane Kurowiak (PS/Les Verts) : Charte sur l'égalité

Est-ce que la commune a signé la charte sur l'égalité salariale ?

M. Grégory Jaquet (Conseil communal). Non, la Commune n'a pas signé la charte sur l'égalité salariale proposée par la Confédération aux collectivités publiques parce que le dicastère des ressources humaines n'a pas jugé utile de proposer la charte d'égalité salariale. Il s'agit d'une sorte d'engagement, sans preuves, ni mesures, que la collectivité s'engage à l'égalité salariale. Cela me semble être un label qui est utile surtout pour faire parler de soi, plutôt que pour démontrer réellement un vrai effort.

D'autres labels sont plus intéressants, comme par exemple celui que l'Hôpital neuchâtelois a obtenu cette semaine. Ce sont des labels qui vont faire un audit des conditions de travail et qui démontrent qu'il y a une réelle égalité salariale. En résumé, la charte sur l'égalité salariale au sens léger du terme c'est qu'un cantonnier et une cantonnière sont payés de la même manière et on peut s'en féliciter. L'égalité salariale, d'une manière un peu plus profonde et donc certifiée par d'autres labels, consistera à examiner que les fonctions avec des formations identiques ne sont pas salariées différemment, qu'elles soient occupées par des hommes ou des femmes. Il s'agit de s'assurer également que dans les promotions ou le recrutement, on s'abstient de préjugés de compétences entre les sexes.

Ces labels étant un peu plus aboutis que la charte sur l'égalité, c'est la raison pour laquelle le Conseil communal a jugé qu'il était un peu superflu de signer cette charte qui ne nous engageait pas énormément.

Question de Mme Roxane Kurowiak (PS/Les Verts), concernant le congé paternité

Le Grand Conseil a voté un congé paternité de 20 jours pour les employés de l'Etat. La commune s'est-elle alignée sur l'Etat et les employés communaux ont-ils été prévenus ?

M. Grégory Jaquet (Conseil communal). La Commune s'est alignée sur l'Etat puisque c'est ainsi que la loi le propose. Le règlement communal que vous avez sanctionné dit que les collaborateurs de la Commune sont soumis à la loi sur le statut de la fonction publique, c'est celle-ci qui a été changée le 1^{er} mai 2019. Les collaborateurs ont été prévenus par une note de service et par la modification dans le guide du collaborateur, auquel ils ont accès sur notre site Intranet. Il est encore un peu tôt pour dire si cela a un effet incitatif, puisqu'il faut attendre 9 mois.

Question de Mme Roxane Kurowiak (PS/Les Verts) : 5G délimitation des zones

Les communes peuvent effectuer une planification négative de l'implantation des antennes 5G. C'est-à-dire délimiter les secteurs où les antennes sont exclues, comme par exemple à proximité des écoles, des homes, des centres des villages ou des lieux de résidences. Elles peuvent également effectuer une planification positive, à l'inverse, qui délimite les secteurs où les antennes peuvent être installées, par exemple dans les zones industrielles ou dans les zones d'activités économiques. Ces planifications sont admises dans la jurisprudence (ATF 138 II 173m consid. 6). Notre commune a-t-elle délimité ses secteurs ? Dans le cas contraire, il serait souhaitable qu'elle le fasse de toute urgence.

Mme Josette Schaer (Conseil communal). Ma réponse est claire, nous n'avons pas encore délimité d'endroits spécifiques. Jusqu'à présent, nous avons eu des demandes de modification d'antennes 5G existantes, auxquelles nous avons répondu négativement. Nous avons refusé de préavis favorablement le permis de construire puisque nous attendons toujours que la Confédération se prononce. Nous l'avons fait savoir haut et fort à d'autres communes, dans le cadre de réunions cantonales traitant de l'aménagement du territoire, qui ont suivi notre exemple. Nous allons désormais nous pencher sur la question et puis voir dans quelle mesure certains périmètres de notre commune pourront être exclus pour ses futures antennes. Pour le moment, le Conseil général est toujours en train de se dire qu'il ne veut pas de ces antennes d'une façon générale.

Question de Mme Roxane Kurowiak (PS/Les Verts) : Repas végétariens.

Nous savons toutes et tous désormais que la trop grande consommation de viande (70 kg par an et par personne en Suisse) est responsable en grande partie de la déforestation de l'Amazonie, entre autres, et surtout de l'augmentation des gaz à effet de serre, accélérant le processus naturel du réchauffement climatique et mettant en danger l'humanité. Partant de ce constat, et sachant que les enfants qui mangent à la cantine peuvent manger de la viande chez leurs parents le soir et le week-end, la commune pourrait-elle réduire la quantité de viande distribuée à la cantine en instaurant 2 jours par semaine sans viande.

Mme Edith Aubron Marullaz (Conseil communal). La Commune de Milvignes a signé, depuis 2014, un contrat avec un prestataire de service de repas livrés sur les sites pour l'ensemble des structures d'accueil communales. Ce prestataire est labélisé « Agri local » et il est spécialiste en service de repas pour enfants. Il choisit ses produits et cuisine des repas à Bevaix. Ces produits sont prioritairement bio, frais et de proximité. Les menus sont contrôlés par une diététicienne, les quantités et les proportions entre les protéines / légumes / féculents respectent les normes et les besoins nutritionnels adaptés à l'âge des enfants et aussi des adultes qui sont annoncés, puisqu'il y a des adultes qui mangent aussi avec les enfants. Les menus spéciaux sont proposés chaque jour : menus sans

porc, végétariens, sans lactose et sans gluten. Les menus spéciaux sont commandés et sont servis aux enfants dont les parents en ont fait la demande uniquement. Les parents, quand ils inscrivent leurs enfants, peuvent demander des menus spéciaux. De plus, les menus pour les enfants qui n'ont pas de menus spéciaux ne contiennent pas de la viande tous les jours. Donc, je ne sais pas si c'est régulièrement deux fois par semaine sans viande, mais il n'y a en tous cas pas de la viande tous les jours.

[Une intervention de M. André Wuerth est reportée par le président au chapitre « Divers », suite à une motion d'ordre de M. Daniel Sigg.]

Question de M. Daniel Sigg (PS/Les Verts)

Dans certaines écoles du cycle 1 et 2 de la commune, certains enseignants ont mis en place des jardins potagers ou sont en cours d'élaboration. Comment la commune soutient et participe-t-elle à ces beaux projets qui permettent aux enfants de découvrir et de se familiariser avec la nature ?

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Ce sont de bonnes initiatives que le Conseil communal salue mais ne les soutient pas. Nous avons, par exemple, été confrontés à un problème lorsque que la commune avait apporté un appui à l'un de ces projets. Suite à une livraison de terre, la moitié du tas de terre était resté sur place pendant plusieurs semaines sans qu'on en fasse quelque chose. Il faut donc que cela reste des initiatives personnelles ou d'enseignants et qu'elles soient entièrement gérées par les personnes qui en sont les initiateurs.

L'interpellateur n'est pas satisfait de la réponse.

Question de Mme Claude Grimm (PS/Les Verts): Quelle est la qualité des eaux souterraines à Milvignes ?

Le rapport du Réseau national d'observation des eaux souterraines (NAQUA) pour la période 2007-2014 a été publié à la mi-août 2019. Il relève que les eaux souterraines en Suisse contiennent toujours davantage de polluants. Les valeurs limites sont dépassées dans plusieurs stations en matière de nitrates, de résidus de produits phytosanitaires et/ou de leurs métabolites ainsi que d'hydrocarbures halogénés volatils (HHV). Des micropolluants ont également été retrouvés dans les eaux usées.

- Le Conseil communal peut-il nous dire si les valeurs limites des substances citées ont été dépassées pour les eaux de la commune ?
- Si oui, est-il possible d'obtenir des informations détaillées concernant ces différentes substances ?

M. Yanick Bussy (Conseil communal). Le Conseil communal a effectivement une connaissance du rapport fédéral du Réseau national d'observation des eaux souterraines NAQUA qui a été publié dans la deuxième partie d'août 2019. Toutefois, il faut quand même relever que le rapport est assez dense, environ 150 pages, et particulièrement technique. Il n'est donc pas encore possible de tirer des conclusions spécifiques pour la Commune de Milvignes ou plus largement pour le Littoral Ouest neuchâtelois. Si des résultats probants peuvent être extraits de cette étude, ils seront évidemment communiqués au moyen d'un rapport informatif à la commission concernée. Toutefois, il est quand même possible de dire à l'heure actuelle que l'eau potable de Milvignes ou qui circule d'ailleurs dans le réseau d'eau de boisson est contrôlée régulièrement et analysée en application de l'Ordonnance fédérale sur l'eau. Cette dernière prévoit plusieurs grilles d'analyses et les différents résultats qui sont obtenus sont normés et chiffrés. Aujourd'hui, cela ne veut pas dire pour autant que les eaux de boisson sont exemptes de tous résidus

issus de sources chimiques, mais cela signifie au moins que les analyses sont parfaitement conformes, aujourd'hui, aux seuils qui sont posés par l'Ordonnance fédérale sur les eaux.

Le rapport porte précisément sur les eaux souterraines en Suisse et met en avant, d'une façon générale, plusieurs actions qui pourraient être entreprises et mises en œuvre. Parmi elles, certaines sont déjà fonctionnelles sur le territoire communal, comme l'existence des zones de protection des eaux ou l'inventaire et l'analyse qui est actuellement en cours sur différents sites contaminés, comme par exemple les anciennes décharges communales. D'autres mesures sont en cours d'étude ou bien en cours de réalisation, c'est le cas de l'élimination des micropolluants dans le cadre de la station d'épuration, ou encore l'établissement d'un plan visant à garantir l'approvisionnement en eau potable à long terme.

D'autres éléments ne relèvent cette fois-ci plus de la compétence communale, mais bien de la compétence cantonale, voire même fédérale : par exemple, la réduction des apports de nitrates et l'application du plan d'action « produits phytosanitaires », qui ne relève pas de la prérogative communale.

Comme annoncé, si des éléments probants sont découverts dans le cadre de l'étude de ce rapport, alors ils seront communiqués à la commission compétente. Dans l'intervalle, le Conseil communal se tient volontiers à disposition des personnes qui souhaitent prendre connaissance du rapport.

Question de M. Philippe Egli (La Grappe): Immeubles qui étaient propriété de la commune à l'époque au centre de Bôle

Un an après la fin des travaux de reconstruction du centre de Bôle, nous constatons avec amertume que les plans sanctionnés et le permis de construire n'ont pas été réalisés dans leur totalité.

En effet les autorisations pour la reconstruction des bâtiments Rue de la Gare n°4 et Rue du Chanet n°1 contenaient des conditions accessoires, en particulier l'aménagement d'une petite place accueillante entre les deux bâtiments.

Dans ce cœur du village de Bôle, malheureusement coupé en deux par la route cantonale, il est nécessaire de respecter la demande des autorités de l'époque qui souhaitaient la plantation de deux arbres et l'installation d'un banc dans cet espace.

Aujourd'hui, non seulement les plantations n'ont pas été effectuées, mais l'armoire électrique n'a pas été intégrée de manière adéquate et se trouvent maintenant au beau milieu de cet espace.

Par ailleurs, la lanterne villageoise (éclairage public) qui était intégrée à l'angle de la façade a été enlevée avant les travaux. Elle n'a pas non plus retrouvé sa place à cet endroit.

Le fait que le dossier ait pu démarrer sous l'égide d'une des communes avant fusion ne prive pas les décisions et choix des anciennes autorités de validité. Et l'autorité, autant que les bénéficiaires d'autorisations, sont liées par les décisions qui sont en force.

Aujourd'hui La Grappe vous demande instamment de tenir les promesses qui ont été données et de déplacer l'armoire électrique puis d'exiger enfin du promoteur la réalisation totale des plans sanctionnés.

Mme Josette Schaer (Conseil communal). La réponse sera en deux temps, puisque cela concerne deux départements différents du Conseil communal. En ce qui concerne le respect des plans pour les aménagements extérieurs et la plantation d'arbres, il y a eu un

contact depuis un certain temps puisque cette question nous était parvenue par voie détournée. Il y a, semble-t-il, une problématique de profondeur de terre devant ces bâtiments qui empêchent de mettre les arbres qui étaient prévus. Par contre, il y a tout de même une végétalisation. Je rencontre le promoteur mardi à ce sujet.

M. Yanick Bussy (Conseil communal). Sur la question du déplacement de l'armoire électrique, si c'est effectivement possible techniquement, cela n'en sera pas moins coûteux puisque les aménagements qui ont été réalisés ont déjà été faits tout autour mais le Conseil communal s'engage à effectuer l'analyse pour le déplacement de l'armoire électrique. Par contre, il rappelle tout de même que c'est d'autant plus regrettable d'intervenir dans cette zone, que les travaux principaux ont été faits en 2015 et 2016 et que le projet initial ne prévoyait pas de déplacement de l'armoire électrique.

Concernant le luminaire disparu, il a effectivement été supprimé dans le cadre des travaux et pour des questions de sécurité. De plus, un passage pour piétons a été supprimé suite à des comptages qui ont été réalisés (il n'était pas utilisé) et le luminaire qui allait avec a aussi été supprimé. D'une façon générale, tout le carrefour a fait l'objet d'une photométrie pour décider des emplacements exacts des luminaires et de l'intensité lumineuse qui serait utile. Tous les luminaires ont déjà été remplacés avec de nouveaux luminaires qui sont adaptés au site avec une quantité de lumière également adaptée à l'espace et aux passages pour piétons qui sont encore en fonction aujourd'hui.

Question de M. Philippe Egli (La Grappe) : Carrefour Chanet/Gare/Lac : pétition

Lors de la reconstruction de l'immeuble Rue du Chanet 1 à Bôle, les autorités ont modifié la signalisation de la Rue du Chanet et interdit sa sortie sur la Rue du Lac. Elle était jugée dangereuse à l'époque car sans visibilité, notamment vers le bas.

Cette décision, appliquée par les premières autorités de Milvignes, a soulevé l'incompréhension des habitants des quartiers touchés du Chanet, de la Moraine, de Foutey et du Comte-de Wemyss qui se voyaient ainsi coupés du village.

Rassemblant encore d'autres habitants, une pétition fut alors déposée et le Conseil communal de notre première législature (2013-2016) a promis aux pétitionnaires qu'une fois le chantier terminé, il accèderait à leur demande et modifierait la signalisation afin de permettre aux automobilistes de sortir de la Rue du Chanet sur la Rue du Lac, mais en montant uniquement. Cela permettrait de rallier directement les commerces encore forts heureusement ouverts au centre de Bôle.

Aujourd'hui La Grappe constate et regrette que cette promesse n'ait pas été tenue. Elle demande donc au Conseil communal de la tenir et de modifier sans attendre cette signalisation.

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Depuis le dépôt de la pétition, il y a plusieurs échanges de courrier entre la commune, les pétitionnaires et les riverains. Dans sa séance du 4 mai 2016 et suite à la demande d'un conseiller communal d'autoriser à nouveau la circulation dans les deux sens, le Conseil communal a décidé de maintenir la Rue du Chanet en sens unique confirmant ainsi la décision prise préalablement. Un courrier allant dans ce sens a été transmis aux pétitionnaires en mai 2016. En l'état, je considère qu'il est difficile d'admettre que la commune n'a pas tenu parole.

M. Philippe Egli (La Grappe). Elle n'a pas tenu parole, puisqu'elle a été dans le sens qu'elle a indiqué.

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Je précise qu'une discussion avait eu lieu avec les riverains effectivement à la fin des travaux. Cette possibilité avait été envisagée mais la commune ne s'était pas engagée formellement à permettre aux automobilistes de sortir direction le haut, direction Rochefort, à la suite des travaux, mais cela avait été évoqué entre les riverains et la commune.

Question de M. Philippe Egli (La Grappe) : Sentier piétonnier vers l'immeuble de la Prairie, pose d'une main courante

Constatant la forte déclivité du nouveau chemin piétonnier reliant la Rue du Lac et celle des Chasselas à l'ouest du récent complexe immobilier de La Prairie à Bôle, La Grappe demande qu'une « main courante » soit rapidement posée dans la partie la plus en pente du chemin. En effet, emprunté tant par des jeunes familles avec poussettes que des personnes plus âgées, ce cheminement nécessite une sécurisation. La Grappe vous en remercie par avance.

Elle en profite pour remercier le Conseil communal de la solution consensuelle qui a pu être trouvée en collaboration avec l'un de ses membres pour résoudre le problème d'écoulement des eaux de ce sentier dont s'étaient plaint la famille Reichenbach, voisins en aval, et la prise en charge par la Commune d'une grille empêchant les débordements sur leur terrain. Ces mêmes propriétaires étant incommodés par des véhicules s'engageant jusque chez eux sans connaître les lieux et disposant de peu de place pour manœuvrer et faire demi-tour, nous demandons aussi si le Conseil communal est prêt à faire poser un panneau impasse un peu plus loin pour y remédier.

Mme Josette Schaer (Conseil communal). En ce qui concerne la déclivité du chemin et de la main courante, effectivement cela n'a pas été prévu à l'origine de ce projet. Je proposerai des offres pour la pose de cette main-courante, mais je ne peux pas l'assurer cette année étant donné que le montant, s'il est conséquent, aura de la peine à entrer dans le budget.

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Au niveau de la signalisation, j'apprends ce problème ce soir, donc j'ai pris note et on regardera ce qu'il y a lieu de faire.

Question de M. Philippe Egli, qui intervient à titre personnel, concernant les anciens marquages de passages piétons glissants

Un citoyen de Bôle s'est approché de moi. Conducteur de scooter, il a constaté à plusieurs reprises que les anciens marquages de passages piétons au bas de la Rue de la Gare, vers le carrefour avec la Rue du Temple, étaient glissants, du fait qu'ils n'ont pas été enlevés, mais revêtus d'un enduit noir, qui d'ailleurs s'efface sérieusement. Au point qu'il est arrivé qu'un autre conducteur de deux roues qui le précédait couche son véhicule sur la chaussée, heureusement sans grands dommages.

Bien que ces passages soient situés sur la route cantonale, la pose et l'entretien des signaux et des marques qui s'y trouvent restent du ressort de la commune, si je ne fais erreur. La responsabilité de la commune pouvant être engagée en cas d'accident, le Conseil communal est-il disposé à corriger cette situation dangereuse ?

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Il est exact que la pose et l'entretien des signaux et des marquages, même sur une route cantonale, incombent à la commune. On a essayé par deux fois d'effacer le passage piétons. On ne pouvait pas le faire avec n'importe quel moyen puisque l'on est sur un tronçon qui a une couche de roulement de phono-absorbant. On ne pouvait donc pas faire n'importe quoi, par exemple trop gratter.

Mais, on a constaté, il y a quelques semaines, que la couleur du passage piétons réapparaissait et que c'était à moitié noirci, ce qui est effectivement dangereux, puisque l'on ne sait plus très bien si c'est encore un passage piétons. J'ai donc pris langue avec le Service des ponts et chaussées pensant qu'il avait les moyens d'effacer ce passage correctement, même si ce devait être à nos frais. Mais ce n'est pas le cas, le SPCH mandate une entreprise hors canton. Il nous a donc donné les références de celle-ci et rendez-vous a été pris pour la semaine prochaine.

Question de M. Pierre-Alain Dubois (La Grappe), concernant le site internet

En préparant la proposition d'amendement concernant la place des Epancheurs, j'ai consulté le site internet de Milvignes et constaté que le nom de plusieurs commissions citées dans la page « politique / commissions » est différent du nom mentionné dans le règlement de commune. Serait-il possible de mettre à jour le site ?

J'ai également consulté le règlement communal pour connaître les attributions de la Commission d'urbanisme, des bâtiments et de la mobilité. Il y est mentionné, je cite « Ses attributions sont fixées par la législation cantonale et la réglementation communale spécifique ». Je n'ai pas trouvé la réglementation communale spécifique. Pourrais-je recevoir, pas forcément de suite, l'information où trouver cette réglementation ?

M. Grégory Jaquet (Conseil communal). Nous vous préparons un site Internet tout beau, tout neuf. Il est bientôt cuit, ce sera pour la fin de cette année, début de l'année prochaine. En conséquence, le site Internet actuel souffre un peu du fait que l'on se consacre au site Internet à venir.

Concernant les règlements d'urbanisme, si je ne me trompe pas, vous les trouverez dans le recueil systématique, sous Aménagement du territoire, 7.9. Concernant la composition des commissions, j'ai pu jeter un œil et cela me semble correspondre. Mais vous me signalerez les erreurs et ce sera corrigé sur le site Internet.

8. Communications du Conseil communal

M. Yanick Bussy. Concernant le dossier Svedel SA, ainsi que les médias l'ont relayé à plusieurs reprises durant l'été, le TF a tranché en défaveur de la Commune de Milvignes. Pour être concis, la Commune n'aurait pas dû, lors de son adjudication pour le levage et le ramassage des déchets incinérables en avril 2016, accorder le marché à l'entreprise Curty Transport SA. Cette dernière n'étant, au moment de la soumission, pas équipée de la pince nécessaire au levage de 5 conteneurs enterrés particuliers installés dans la Commune. Si le TF a jugé la décision communale illicite, il n'a pour autant pas dit si la Commune devait ou non attribuer le mandat de ramassage à l'entreprise Svedel SA, l'entreprise Curty Transport SA étant au bénéfice d'un contrat de ramassage basé sur la décision communale d'adjudication jusqu'au 31.12.2020.

Prenant acte de cette décision, et après avoir tenté une négociation entre les deux entreprises, la Commune a conclu que les intérêts entre les deux entreprises étaient trop divergents pour parvenir à un règlement amiable. Le Conseil communal a également tenu compte des intérêts de la population, des éléments juridiques et factuels, ainsi que de la qualité des services qui ont été offerts par les deux sociétés dans le cadre du contrat de ramassage précédent et du contrat de ramassage actuel.

Fort de ces éléments, le Conseil communal est arrivé à la conclusion qu'il devait maintenir jusqu'à son terme le contrat de ramassage de l'entreprise Curty Transport SA. Cette décision expose la Commune à une action en dommages-intérêts. Toutefois, toute autre

décision aurait également exposé la Commune à une telle action, voire à plusieurs actions en dommages-intérêts. Bien que cette situation ne soit pas pleinement satisfaisante, le Conseil communal, vu l'arrêt du Tribunal fédéral, a choisi la solution la moins mauvaise qui s'offrait à lui, considérant qu'il n'y avait pas de bonne solution à ce stade.

M. Gregory Jaquet. Deux communications, une sur la Poste et une sur la fusion.

Il s'agit des deux sujets sur lesquels on vous entretient régulièrement, presque à chaque séance, pour vous tenir au courant de notre travail sur ces dossiers. Cela paraît judicieux. Je répondrai volontiers à d'autres questions, mais nous pouvons quand même vous donner un petit topo.

Concernant la Poste, nous attendions que le peuple, ou qu'une chambre élue par le peuple, se prononce sur la question de la Poste en connaissance de cause, avec tous les éléments nouveaux, y compris l'initiative jurassienne du mois d'octobre, les bénéfices de la Poste de cette année etc... Cela a été fait mardi, puisque Monsieur le Conseiller aux Etats Berberat a soutenu au Conseil des Etats la motion écrite par notre Conseil communal. Celle-ci a été refusée à 19 voix contre 14.

On n'est pas passé très loin du miracle, car avec 3 voix de plus on sauvait tous les offices de poste de Suisse jusqu'à l'entrée en vigueur d'une initiative jurassienne en 2021. Malheureusement, cette décision que nous attendions de la part d'une Chambre élue par le peuple – disant à la Poste si elle a ou non le droit de continuer à fermer en attendant la mise en œuvre de l'initiative jurassienne, objet de notre combat – est tombée.

Une Chambre élue par le peuple a décidé que la Poste avait effectivement le droit de continuer à fermer. C'est donc un coup dur pour notre lutte. Nous allons continuer, pour chaque dossier, à aller jusqu'au bout des moyens dont nous disposons. Mais nous ne pouvons plus tout à fait taxer la Poste de se comporter en technocrate, ni de l'accuser de décider toute seule de la façon dont elle doit appliquer la législation, puisque désormais la Chambre haute a décidé que la Poste avait raison d'agir ainsi.

Nous avons donc reçu de la Poste la décision de la fermeture de l'office de Bôle et de celui d'Auvernier au mois d'août, sans solution de substitution, puisque le commerce d'Auvernier a retiré sa proposition d'héberger le service postal. Le Conseil communal continue son travail : nous allons faire recours contre les deux décisions auprès de la Commission sur la Poste. Si la commission fait la même chose que l'année dernière – c'est-à-dire qu'elle confirme la décision dans un délai de 6 mois – il nous restera seulement l'action en justice au Tribunal administratif fédéral pour déni de justice contre la Poste qui nous refuse un recours. Après cela, ce sera terminé.

En ce qui concerne les fusions, les exécutifs des communes de Cortaillod, Boudry, Rochefort et Milvignes travaillent sur la base du rapport que vous aviez découvert au mois de novembre de l'année dernière. Nous avons créé un groupe de travail, composé de 2 membres de chaque exécutif, de façon à élaborer une proposition sur laquelle on voudrait démarrer les travaux participatifs.

Le Conseil communal voulait vous informer d'une invitation aux membres des Conseils généraux intéressés dans les quatre communes à participer à une séance avec les membres des exécutifs, le 26 septembre 2019. Ceci afin de découvrir les travaux existants. Il s'agit donc d'une réunion exploratoire : les membres des exécutifs travaillant sur ce dossier veulent recevoir ceux d'entre vous dans les quatre communes, qui ont travaillé sur les projets, créé quelques documents ou quelques pièces et qui ont fait des réflexions, à nous rejoindre pour partager leurs travaux. Cela afin de ne pas faire le travail à double et de profiter des bonnes volontés de tout le monde.

Il ne s'agit donc pas de la création d'une commission ou d'un parlement. Il n'y a pas de décision qui sera prise. Il s'agit bien de profiter de ce qui a été fait, parce que nous savons que quelques groupes de travail se sont réunis, que quelques personnes ont pondu des documents et que l'on souhaiterait les utiliser. La suite du processus consistera à revenir devant vous avec la création d'un processus participatif complet, avec des commissions.

C'est donc pour cela que chaque groupe politique à Milvignes a reçu de notre part la proposition de déléguer 2 personnes à cette réunion du 26 septembre. La raison pour laquelle nous sollicitons chaque groupe politique est que nous ne voulons pas cloisonner s'il devait y avoir des groupes de travail. Il ne s'agit pas de priver les autres d'assister à cette conversation pour découvrir les travaux existants. Donc, réunion le 26 septembre 2019 entre les exécutifs délégués dans ce mini-groupe de travail et certains d'entre vous qui voudront bien s'y joindre.

9. Divers

M. Jean-François Künzi (PS/Les Verts). Je remercie Philippe DuPasquier de son intervention de tout à l'heure, car cela me permet d'enchaîner. Pour fêter une Fête nationale, il faut être membre de la Confédération. Or, vous me voyez venir, je ne vous fait pas l'injure de vous rappeler que le 12 septembre 1815, Neuchâtel est devenu Canton suisse en gardant son statut de Principauté. Je ne comprends donc pas, dans ce Canton, qu'on ait eu ce dédain par rapport à la Confédération. C'était pourtant quelque chose d'important, même si l'on a changé de Souverain en passant des Français aux Prussiens. N'empêche que l'on était suisse à partir de ce moment-là.

Deuxième chose : le Vignolant nouveau est arrivé. Comme la première page ne le dit pas, je me permets quand même d'insister sur le contenu, puisqu'il y a un article très intéressant sur les clones. Pas le clown qui fait rire les enfants, mais les clones, copies conformes de certaines personnes, de certaines plantes ou animaux.

Je ne fais pas l'injure aux vignerons qui sont dans la salle d'expliquer quand même que les différences qui existent entre les différents produits vendus sous la même appellation – par exemple Pinot noir – ne sont pas tout à fait identiques. Ce sont des clones qui ont été adaptés à certaines circonstances. Par exemple, les quantités ont été diminuées, ils ont été rendus plus résistants à certaines maladies etc... selon une sélection très rigoureuse, Je vous rappelle que la commune est membre des Vignolants et que vous pouvez vous servir d'un exemplaire du Vignolant ou le transmettre à d'autres personnes de votre voisinage.

Mme Chien-yu Chen (PLR/Vert'libéral), concernant le dépôt de candidature de projets-modèles pour un développement territorial durable 2020-2024 :

Lors de notre dernière séance du 6 juin, sous forme d'interpellation, j'ai proposé une participation à l'appel d'offres « Projets-modèles pour un développement territorial durable ».

En respectant le délai du 2 septembre, c'est avec un grand plaisir que nous avons déposé une candidature au nom de la Commission du PAL de la Commune de Milvignes pour la thématique 4 : Urbanisation qui favorise les courtes distances, l'activité physique et les rencontres. Cette candidature est intitulée : « Milvignes Mobilise » - Unir durablement ses trois cœurs.

Par cette action, nous souhaitons concrétiser la vision de développement régional par un projet novateur sur la mobilité douce, afin de lier durablement nos trois villages. En plus, nous souhaitons impliquer la population pour mieux comprendre ses besoins et lui offrir

des alternatives concrètes et ciblées. Ceci, afin d'atteindre un objectif de changement de comportement de mobilité, bénéfique pour l'environnement, pour l'espace public et surtout pour le bien-être et la santé de nos habitants.

Les résultats de cette démarche participative seront directement liés à la révision du PAL. A long terme, le projet pilote garantit la cohérence du projet de NE Mobilité 2030 du Canton.

Nous visons à stimuler la création de nouvelles voies dédiées à la mobilité douce et à augmenter la création d'espaces de rencontre au sein de Milvignes. Ce projet n'aurait naturellement pas pu naître sans la collaboration de différents intervenants : la Commission du PAL, l'Association Ecoparc et de nombreux échanges avec les Commissions financière et technique.

Une notification écrite de la décision prise nous sera adressée au plus tard fin novembre 2019.

M. André Wuerth (PLR/Vert'libéral). La dernière fois, d'autres et moi-même avons dû subir une batterie de questions de la part des mêmes personnes ici, au Conseil général. Ce soir, c'est la même chose. En ce qui me concerne, je suis un petit peu irrité, car à l'article 62, concernant les questions, il est écrit que chaque membre du Conseil général a le droit de poser une question. Une question... Je suis donc irrité, je vais continuer à être irrité, mais je vous remercie beaucoup de votre attention.

M. Hugues Scheurer (à titre personnel). Grâce aux taxes sur les chiens, la commune met à disposition des sacs pour ramasser les crottes. Ces sacs ne sont pas biodégradables et on les retrouve souvent en dehors des poubelles.

Si je posais la question au Conseil communal par mail ou par lettre pour changer les sacs plastiques par des sacs biodégradables, ledit conseil y répondrait-il différemment que si je posais la question lors d'une séance du Conseil général ?

Je pose cette question compte tenu de l'inflation des questions lors de nos séances du Conseil général. Toutes ces questions ne méritent pas de mobiliser notre autorité. Par ailleurs, comme chaque question prend du temps aux Conseillers communaux et à notre administration, il serait sage de recourir à cet instrument avec modération.

M. Pierre-Jean Erard (à titre personnel). Une information qui doit compléter ce que nous a dit M. Jaquet sur le plan de la collaboration des communes. Nous faisons tous partie du RUN, cet ensemble d'organisation de toutes les communes neuchâtelaises en régions. J'ai appris dans la presse que des 6 régions – dont la COMUL qui incluait notre commune – il n'en reste plus que 4, car une seule région Neuchâtel littoral a été créée au mois de juin. Il y a une belle photo sur laquelle figure M. Yanick Bussy, que je félicite.

Je trouve qu'il est intéressant de savoir qu'il n'y a plus que 4 régions au lieu de 6, soit les Montagnes neuchâtelaises, les deux Vallées et Neuchâtel littoral, celle-ci s'étendant presque sur tout le littoral de Vaumarcus à Cressier. Trois communes, dont Le Landeron, n'ont pour le moment pas adhéré. Alors, il faut saluer et féliciter les acteurs de la création de cette belle région.

M. Mario Navarro (PLR/Vert'libéral). Comme vous le savez, dans 2 semaines aura lieu une grande fête en ville de Neuchâtel. Pour s'y rendre en transports en commun, il existe des badges. Cette année, vous avez la chance que deux personnes de la commune y travaillent et tiennent un stand qui propose également des produits du terroir de Milvignes. Je vous invite donc à y aller. Et si vous avez besoin de vous déplacer en transports publics

et que vous avez besoin de ce badge, je suis là pour vous le remettre. Le stand se trouve devant la droguerie Schneider.

M. Philippe Donner (PLR/Vert'libéral). Permettez-moi, en tant que président de l'association des Amis du Château de Colombier, de dire un grand merci à tous les participants et organisateurs – dont la commune de Milvignes – de cette magnifique fête que nous avons pu vivre le 24 août.

La séance est levée à 22h05.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président : Le secrétaire :

M. Vermot

L. Godet